

Association ET CETERA

ETC...
et cetera

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire

9 Novembre 2019

Association ET CETERA
12 Rue Bayard
38490 Saint-André le Gaz

L'an deux mil dix-neuf, le neuf Novembre à 10h00, les membres de l'association, se sont réunis en **Salle Vercors**, à **Saint-André-Le-Gaz**, sur convocation du conseil d'administration en date du **22 Octobre 2019**.

L'assemblée est présidée par Mr Gérard FRASSE-MATHON en sa qualité de Président.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Sabrina LETELLIER.

Le président note les présents, au nombre de 11 (onze), ainsi que les pouvoirs reçus, au nombre de 29 (vingt neuf).

Voir *Annexe 1 - Emargement*.

Le nombre total de voix est ainsi de **40** (quarante).

Le quorum (26) étant atteint (règle des ½ selon les statuts), Monsieur le Président déclare alors que la tenue de l'assemblée générale peut avoir lieu.

Les pouvoirs sont distribués, 2 par personne comme stipulé par les statuts, soit 33 voix au total.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport d'activité 2018/2019
- Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2018/2019
- Perspectives 2019/2020
- Election du Conseil d'Administration
- Points divers
 - Bibliothèque
 - Siège Social

Rapport d'activité 2018/2019

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le rapport d'activité 2018/2019

Voir *Annexe 2 – Compte Rendu d'Activités 2018-2019*

- Pour rappel, sur 51 adhérents, 2 sont des personnes morales, représentant 7 personnes aux FNI de l'AFIPH, et 21 personnes au FAM Jean Jannin à Les Abrets en Dauphiné, soit un nombre total de bénéficiaires de 77 personnes.

Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2017/2018

Le bilan est disponible sous 2 formes, un bilan classique, et un plan comptable (requis pour les demandes d'agrément).

Voir *Annexe 3 - Bilan Financier* et *Annexe 4 - Bilan Plan Comptable*.

La trésorière présente le rapport financier, qui montre un résultat positif de **58.82€**.

Malgré ce faible résultat, l'association dispose encore de liquidités, puisque nous avons commencé l'exercice avec en compte 6815.08€ et que nous la finissons avec 6873.90€

Comme chaque année, la différence entre le montant des licences encaissé et celui payé à la FFAEMC correspond aux licences « obligatoires » des membres du Bureau, payées par l'Association.

Le budget Général a été plus important que les années précédentes, du fait de l'acquisition d'une nouvelle imprimante (environ 350€) et de sabres de pratique (environ 400€).

Il est également à noter que la subvention d'un montant de 1000€ octroyée par le Conseil Départemental pour le projet Parentalité – Handicap n'a pas encore été versée et qu'une relance a été effectuée.

Approbation des comptes

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents / représentés (33).

Perspectives 2019/2020

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le document relatif aux perspectives 2019/2020 couvrant les projets finalisés, ceux en cours de finalisation, ainsi que les idées de projets débattues lors du dernier Conseil d'Administration.

Voir *Annexe 5 – Perspectives 2019-2020*

Election du Conseil d'administration

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est composé de 10 membres au maximum, élus pour une durée de 3 ans, certains ayant été renouvelés lors de l'exercice précédent.

Le Président demande si des personnes souhaitent rejoindre le Conseil d'Administration et explique le rôle de celui-ci. Mme Francine DELANNOY se porte volontaire.

Les membres du Conseil d'Administration seront donc :

Mr Gérard FRASSE-MATHON
Mlle Sabrina LETELLIER
Mme Françoise FRASSE-MATHON
Mme Monique RECOURA
Mme Véronique SANGLIER
Mme Laetitia GALLIEN
Mme Viviane TOUTENELLE
Mme Francine DELANNOY

Le Président suggère de ne faire qu'un seul vote, sur l'ensemble de la liste, proposition acceptée par tous les présents.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Les huit membres sont donc élus et participeront aux prochaines réunions du Conseil d'Administration, dont une sera planifiée au premier trimestre 2020.

Il est à noter que Mme Véronique SANGLIER restera membre du CA mais ne souhaite plus exercer le rôle de secrétaire, un nouveau secrétaire devra donc être désigné lors du prochain CA.

Points divers

- **Bibliothèque**

Comme suggéré il y a deux ans, une bibliothèque a été mise en place et comprend une dizaine de livres. Afin d'éviter la manipulation lors des cours, la liste des ouvrages sera mise en ligne sur le site Web de l'association, afin que les adhérents puissent connaître les livres disponibles et indiquer leurs souhaits de lecture.

Françoise amènera alors le(s) livre(s) nécessaire(s) au cours suivant.

- **Siège Social**

Le siège social est actuellement au domicile du Président. Pour des raisons administratives (subventions, accès aux salles communales) il a été décidé en Conseil d'Administration de le modifier afin qu'il soit en Mairie de la commune où l'association a le plus d'interventions, soit Saint-Clair de la Tour.

Comme stipulé par les statuts, cette modification, du ressort du Conseil d'Administration, doit quand même être ratifiée en Assemblée Générale. Le Président soumet donc ce point au vote.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Les statuts seront donc modifiés afin de mentionner le nouvelle adresse du siège social et communiqués à la préfecture.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de séance.

A St André le Gaz, le 09/11/2019

Gérard Frasse-Mathon,

Le Président

Sabrina Letellier,

Secrétaire de séance

